SUJET BLANC NON OFFICIEL

CAP (Transports par câbles et remontées mécaniques)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Sujet d'entraînement rédigé par FormaV. Il n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale. Les entreprises et les données qu'il contient sont fictives.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP TCRM, veuillez visiter :
captcrm.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

TRANSPORTS PAR CÂBLES ET REMONTÉES MÉCANIQUES

ÉDITION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

efficient : 3 pour l'unité EG1 ; aucun coefficient distinct pour l'EMC Durée : 2 heu

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Histoire, analyser et confronter une source (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Géographie, territoire et mobilités (3 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, agir dans une situation civique (8 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION ORALE : STATION FICTIVE DES AROLLES, COMMUNE DE VAL-DES-AROLLES, MASSIF DES ALPES

Cette évaluation relève de l'épreuve orale d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique intégrée à l'unité EG1. Elle ne constitue pas une épreuve écrite autonome d'EMC. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation et de 10 minutes de présentation et d'échange avec l'examinateur.

Le dossier présente un document historique, des données géographiques relatives à un territoire fictif et une situation civique. Le candidat répond oralement aux questions en s'appuyant sur les documents, en distinguant les faits, les interprétations et les opinions. Le barème du sujet est présenté sur 20 points : 12 points pour l'histoire-géographie et 8 points pour l'EMC.

Les données du tableau géographique et la situation civique sont des données pédagogiques construites pour le cas fictif de Val-des-Arolles. Elles ne décrivent pas une commune réelle.

PARTIE 1 : Histoire, analyser et confronter une source (9 points)

Libertés, droits et citoyenneté à la fin du XVIIIe siècle

À partir du document DT 1 et de vos connaissances, présentez le contexte de rédaction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Analysez les idées exprimées dans l'extrait, puis évaluez la portée et les limites de cette source.

1.1 (2 points) Identifiez la nature, la date et l'auteur collectif du document DT 1. Situez sa rédaction dans son contexte historique.

1.2 (2 points) Expliquez, à partir des articles cités, deux principes ou droits affirmés par la Déclaration. Appuyez chaque explication sur un élément précis du texte.

1.3 (2 points) Montrez en quoi la nature et la date du document éclairent son point de vue. Indiquez une limite de cet extrait pour décrire la situation réelle de l'ensemble de la population en 1789.

1.4 (3 points) Expliquez la portée historique de cette Déclaration et proposez un lien argumenté avec un principe de la République française aujourd'hui.

PARTIE 2 : Géographie, territoire et mobilités (3 points)

Lire des données territoriales et caractériser des évolutions

À partir du document DT 2, caractérisez les évolutions de la commune fictive de Val-des-Arolles entre 2020 et 2025. Appuyez-vous sur les valeurs du tableau et complétez le document réponse DR 1.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.1 (2 points) Relevez une évolution concernant la population et une évolution concernant les mobilités ou l'activité touristique. Pour chacune, citez les valeurs utiles et indiquez si elle augmente ou diminue.

2.2 (1 point) Complétez le document réponse DR 1 en indiquant, pour chaque indicateur demandé, l'évolution observée entre 2020 et 2025. Formulez ensuite une conséquence possible de ces évolutions pour l'aménagement du territoire.

PARTIE 3 : Enseignement moral et civique, agir dans une situation civique (8 points)

Égalité, respect des personnes, responsabilité et délibération

La situation du document DT 3 se déroule dans un service de transport ouvert au public. Construisez une réponse argumentée en vous appuyant sur les faits du document, les principes et valeurs de la République et les règles de fonctionnement indiquées dans la situation.

3.1 (2 points) Présentez les faits et distinguez-les des jugements ou opinions exprimés par les personnes dans la situation.

3.2 (2 points) Identifiez les principes ou valeurs de la République concernés. Expliquez en quoi l'égalité d'accès au service et le respect des personnes sont en jeu.

3.3 (2 points) Proposez une réponse immédiate et proportionnée que l'agent pourrait apporter. Justifiez-la en tenant compte de son rôle, de la sécurité des usagers et du règlement intérieur fourni dans le document.

3.4 (2 points) Proposez une modalité de dialogue ou de décision collective permettant de traiter durablement la difficulté. Présentez un argument en faveur de votre proposition et une limite ou une précaution à prendre.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAIT DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, 26 AOÛT 1789

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789. Extrait des articles 1 et 11.

Article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

La Déclaration est rédigée pendant la Révolution française, après la réunion des États généraux et dans le contexte de la fin de l'été 1789. Elle énonce des principes et des droits ; elle ne constitue pas un récit exhaustif de la vie quotidienne de toute la population.

DT 2 : ÉVOLUTIONS TERRITORIALES DANS LA COMMUNE FICTIVE DE VAL-DES-AROLLES

Source : données construites pour le présent cas d'étude fictif. Les chiffres ne correspondent pas à une commune réelle. Les valeurs de fréquentation sont des totaux annuels ; les jours d'ouverture sont comptés sur la saison hivernale.

Indicateurs territoriaux de Val-des-Arolles

Indicateur	2020	2025
Population permanente	1 240 habitants	1 310 habitants
Voyages annuels sur la navette publique	84 000	112 000
Jours d'ouverture de l'installation de remontée mécanique	118 jours	103 jours
Emplois saisonniers liés aux services et au tourisme	210	235

Comparaison de données fictives entre 2020 et 2025

DT 3 : SITUATION CIVIQUE DANS UN SERVICE DE TRANSPORT OUVERT AU PUBLIC

À Val-des-Arolles, une navette publique dessert le centre de la commune et la gare de départ de l'installation de transport par câble. Lors d'une forte affluence, une personne tient des propos dénigrants envers un autre usager en raison de son origine supposée. L'usager visé demande de l'aide à l'agent présent. D'autres voyageurs souhaitent que le service reparte rapidement.

L'agent doit veiller à la sécurité, accueillir les usagers sans discrimination, appliquer le règlement du service et signaler à son responsable tout incident nécessitant un suivi. Le règlement intérieur prévoit que les insultes et les comportements discriminatoires ne sont pas admis ; l'agent peut

FormaV - document d'entraînement non officiel

rappeler cette règle et demander l'appui de son responsable. Il ne lui appartient pas de prononcer une sanction pénale.

La commune envisage par ailleurs une réunion avec les usagers et les agents afin d'améliorer l'information et la prévention des incidents. Les participants pourront formuler des propositions ; la décision sur les mesures applicables relèvera de l'autorité compétente.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cellules marquées par « ... » à partir du document DT 2. Indiquez une évolution à l'aide des données fournies.

Repérage des évolutions territoriales

Indicateur	Évolution entre 2020 et 2025
Population permanente	.....
Voyages annuels sur la navette publique	.....
Jours d'ouverture de l'installation de remontée mécanique	.....
Emplois saisonniers liés aux services et au tourisme	.....

À compléter par le candidat

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP TCRM, classés par épreuve et par année :
captcrm.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP TCRM reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
captcrm.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.